

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
13 Juillet 2016**

OBJET : Participation départementale au financement des deux dernières années (2015-2017) de l'O.P.A.H. intercommunale "Ouest Provence" (Métropole Aix-Marseille-Provence)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Juillet 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé

- d'approuver la participation du Départemental aux deux dernières années (2015-2017) de l'O.P.A.H. intercommunale « Ouest Provence » à hauteur de 205 000 €.
- d'approuver le désengagement de la participation du Département au financement des travaux de l'O.P.A.H. intercommunale du conseil de territoire « Ouest Provence », pour un montant global de 96 559 €.
- de procéder à la désaffectation de crédits indiquée dans le rapport.

à l'Unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée